

Recherche assistée dans la littérature brevets

Votre idée est-elle réellement innovante?

Si oui, comment la protéger?

Pendant une demi-journée, faites le point avec un expert en brevets. Celui-ci, spécialisé dans votre domaine, répondra dans un premier temps à vos questions concernant la protection des innovations. Ensuite, vous évalueriez ensemble le degré de nouveauté de votre idée ou invention en recherchant les inventions similaires ou identiques dans des bases de données brevets publiques. Les critères et la stratégie de recherche appropriés seront déterminés avec l'aide de l'expert. A la fin de la rencontre, vous recevrez une clé USB avec les documents de brevets et les citations trouvés.

Utilité

- Vous apprenez tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la protection des brevets. Exemple: ce que votre invention doit apporter de nouveau pour qu'elle puisse être brevetée, quelles sont les différences entre les diverses procédures de dépôt, ce à quoi il faut prendre garde après la délivrance d'un brevet et quelles possibilités s'offrent à vous pour protéger une invention sans la breveter.
- Vous vous familiarisez avec l'interrogation des bases de données brevets.
- Vous obtenez un premier aperçu de l'état de la technique et pouvez ainsi apprécier si votre invention est nouvelle et s'il vaut la peine de déposer une demande de brevet.

Lieu

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Stauffacherstrasse 65/59 g, CH-3003 Berne

Conditions générales

- La recherche assistée dans la littérature brevets, limitée à quatre heures, ne s'effectue qu'en présence du client.
- Les recherches sont effectuées exclusivement dans des bases de données librement accessibles.
- Toute personne morale ou physique peut demander au maximum deux recherches assistées sur une période d'une année.
- Vous pouvez emporter gratuitement 50 citations de brevets et les documents de brevets complets en format PDF pour 20 d'entre elles au maximum.

N.B.

- En raison du temps limité et du nombre restreint de bases de données interrogées, nous ne pouvons pas procéder à des recherches exhaustives. Si vous avez besoin d'un aperçu complet de l'état de la technique, nous vous recommandons de demander une recherche plus approfondie. Vous trouverez des informations à ce sujet sur notre site Internet sous www.ipi.ch/recherches-brevets.
- Nous observons une discrétion absolue sur toutes les informations échangées dans le cadre de la recherche et sur les résultats.
- Si, après la recherche, vous souhaitez déposer une demande de brevet, nous vous recommandons de faire appel à un conseil en brevets pour la formulation de la demande et des pièces techniques. Les résultats trouvés et les renseignements fournis au cours de la recherche assistée dans la littérature brevets n'ont aucune influence sur l'examen matériel ultérieur de votre demande de brevet.

Taxe: 300 CHF, TVA incl. (art. 3, al. 2, de l'ordonnance de l'IPI sur les taxes)

Cette recherche vous intéresse-t-elle? Veuillez nous retourner le formulaire de demande dûment rempli et signé ou compléter le formulaire en ligne sous www.ipi.ch/recherches-base. Nous vous appellerons pour fixer un rendez-vous.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information:

Téléphone +41 31 377 77 77 · info@ipi.ch · www.ipi.ch

Demande d'une recherche assistée dans la littérature brevets

Taxe: 300 CHF, TVA incl. (état au 1^{er} janvier 2018*)

1 Sujet/Objet de la recherche

2 Rendez-vous (si déjà fixé)

Date matin après-midi

Remarques

3 Client/e

Nom, prénom

Société

Adresse

Code postal, localité, pays

Tél.

Fax

Courriel

Lieu, date

Signature

Merci d'envoyer le formulaire par poste, courriel ou fax à
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Administration des brevets, Stauffacherstrasse 65/59 g, CH-3003 Berne
patent-search@ipi.ch · Fax +41 31 377 77 93

* Les taxes sont sujettes à modification. Les taxes et les formulaires actualisés peuvent être téléchargés sur www.ipi.ch/recherches-base ou être commandés à l'IPI.